



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1492 du 29 septembre 2015

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Action du 8 octobre 2015 : Communiqués UGFF – CGT	3
2. Appel unitaire au MEDDE pour le 8 octobre	4-5
3. Préavis de grève unitaire pour le 8 octobre au MEDDE	6-7
4. Plan de relance autoroutier : Communiqué de l'UF CGT DIRMED	8
5. Campagne ministérielle pour la sécurité des agents sur les routes	9-10
6. IGN en danger : Communiqué et pétition CGT IGN	11-13
7. Statut des fonctionnaires : Communiqué de la CGT – FP	14
8. Logement social : Communiqué CGT	15-16
9. Réforme territoriale : Communiqué intersyndical	17-18
10. COP 21 : Communiqué CGT	19-20
11. Personnels de l'Environnement : Communiqué intersyndical	21-22
12. Mer et littoral : Contribution CGT	23-27
13. Météo France: Compte rendu de l'audience du 10 septembre 2015	28-29



AGENDA

1er octobre 2015

CTM Budgétaire

1er octobre 2015

Secrétariat OFICT-CGT

5 octobre 2015

OS/Matignon : Ouvriers d'Etat

6 octobre 2015

CHSCTM

7 octobre 2015

Bureau UGFF-CGT

9 octobre 2015

CCAS

12 octobre 2015

Réforme territoriale : Comité de suivi

12 octobre 2015 au 16 octobre 2015

Congrès USAC-CGT

13 octobre 2015

CHSCT des DDI

13 octobre 2015

Congrès USAC-CGT

15 octobre 2015

Congrès USAC-CGT

19 octobre 2015

Secrétariat fédéral

21 octobre 2015

Bureau UGFF-CGT



INFOS REVES



Chiffres du chômage août 2015

Les chiffres du chômage pour le mois d'août 2015 viennent d'être communiqués, ils montrent que nous n'en avons pas fini avec la dégradation des emplois malgré les politiques d'aides aux entreprises sans conditions ni contrepartie. (...)



PLFSS

Le PLFSS 2016, dont les grands axes ont été présentés ce matin à la Commission des comptes de la sécurité sociale, est comme les précédents dominé par une approche comptable.

Ses deux axes principaux sont la poursuite des baisses de cotisations sociales prévues par le pacte de responsabilité et un ONDAM (objectif national des dépenses de l'assurance maladie) fixé à 1,75 %. (...)



Crédit d'Impôt

pour la Compétitivité et l'Emploi

Le rapport annuel de 2015 montre qu'une fois de plus, le CICE rate incontestablement sa cible et ne profite toujours pas aux secteurs les plus exposés à la concurrence internationale, et qui pourraient rencontrer des difficultés à exporter.

Les travaux de la commission affirment « que le CICE bénéficie relativement peu aux entreprises les plus insérées dans le commerce mondial ». (...)

Suite sur : www.cgt.fr



**Le 8 octobre 2015,
La Fonction publique se mobilise
Pour les salaires, pour l'emploi
Pour les conditions de travail !**

Les syndicats de la Fonction publique (CGT – FSU – SOLIDAIRES – FAFP) appellent l'ensemble des agents de la Fonction publique à se mobiliser avec les salarié-es du secteur privé, dans l'action interprofessionnelle du 8 octobre 2015.

Ensemble pour les salaires !

Oui, sur le pouvoir d'achat, la Fonction publique est bien pénalisée par les politiques austéritaires, après plus de cinq ans de gel de la valeur du point d'indice !

Ces pertes de pouvoir d'achat, inédites pour tous les agents des trois versants de la Fonction publique, et ce quelle que soit leur catégorie, ont même des effets de paupérisation pour nombre d'entre eux qui s'ajoutent à un sentiment de déclassement.

Il est donc légitime de revendiquer un rattrapage des pertes subies par l'octroi de points d'indice pour tous, et d'exiger l'ouverture de négociations salariales immédiates pour enfin mettre un terme au gel de la valeur du point d'indice.

Ensemble pour l'emploi !

Les cadrages budgétaires pour l'année 2016 confirment la poursuite des suppressions d'emplois dans un grand nombre de secteurs de la Fonction publique. Hormis les administrations définies comme prioritaires, les suppressions de postes s'aggravent. De ce fait, l'exercice de missions publiques est mis à mal, la précarité des non-titulaires perdure et les conditions de travail des agents se dégradent. En ce début d'automne, les projets de budgets 2016 de l'Etat, des collectivités territoriales ou encore de la Sécurité sociale seront des indicateurs forts et une étape sur laquelle nous devons peser par la mobilisation.

Nous revendiquons la fin des suppressions d'emplois et les créations dans les meilleurs délais des emplois statutaires nécessaires pour répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.

Ensemble pour les services publics !

Nous exigeons des services publics de qualité répondant aux besoins des usagers sur l'ensemble du territoire.

Les réformes territoriales ne seront pas sans conséquences négatives pour les personnels en termes de mobilité, de suppressions d'emplois, de transferts de missions et de dégradation des conditions de travail.

Le projet de loi santé est également porteur de graves menaces sur la qualité du service public.

Ensemble avec tous les salariés-e-s !

Enfin, comment ne pas se sentir directement concernés par les attaques contre les 35 heures, les projets inacceptables de remise en cause des garanties du Code du travail... ?

Les organisations syndicales (CGT – FSU – SOLIDAIRES – FAFP) considèrent que les personnels de la Fonction publique doivent construire ensemble les conditions de la réussite d'une mobilisation qui doit marquer un coup d'arrêt à cette politique de régression sociale.

**Non, l'austérité ne passera pas par nous !
Le 8 octobre 2015,
Mobilisons-nous sous toutes les formes appropriées :
Grèves, manifestations, rassemblements !**

Paris, le 21 septembre 2015



LE 8 OCTOBRE AGISSONS !

**Salaires, réforme territoriale, conditions de travail,
effectifs, moyens financiers pour le service public...**

En cette rentrée 2015, les sujets de préoccupation ne manquent pas.

Pendant que le gouvernement prépare sa belle vitrine pour la conférence mondiale sur le climat qui aura lieu à Paris fin novembre/début décembre (COP 21), nos ministères font partie des plus gros contributeurs à la cure d'austérité !

L'EMPLOI ET LES EFFECTIFS

Le projet de budget 2016 prévoit une suppression de 671 postes au MEDDE, 261 au MLETR sans parler des opérateurs. Les diminutions budgétaires représenteraient notamment 296 millions d'euros pour le logement et 106 millions d'euros pour l'écologie.

LES MISSIONS ET LES RÉFORMES

Et que dire du report de la loi biodiversité à 2016 ? Ces baisses d'effectifs et de moyens de fonctionnement alliés aux transferts de compétences, aux suppressions et privatisations de missions (autoroutes, sécurité routière, météo, IGN...) conduisent à des baisses de niveau de service et à une forte dégradation des conditions de travail des personnels.

Dans le même temps, les réformes (revue des missions de l'Etat et territoriale) avancent à marche forcée en dehors des personnels et des organisations syndicales. Aujourd'hui ce sont nos collègues des DREAL fusionnées qui sont dans la tourmente mais demain d'autres services seront impactés. Cette réforme n'est pas simplement une

réorganisation/restructuration de plus. En se conjuguant à d'autres mesures, loi Macron notamment, elle pose les bases d'une organisation territoriale qui modifie en profondeur notre modèle social en renforçant certains pouvoirs locaux (régions, métropoles...), en déviant le rôle et la place de la puissance publique au service des entreprises, en supprimant les moyens nécessaires à la réponse aux besoins économiques, sociaux et environnementaux, en affaiblissant la contribution de la population, des usagers et des salariés à la définition et à l'évaluation démocratique des politiques publiques.

LES SALAIRES ET LE POUVOIR D'ACHAT

Enfin la poursuite du gel du point d'indice est inacceptable ainsi que l'imposition du RIFSEEP malgré son refus par toutes les organisations syndicales.

Alors que les peuples et les salariés souffrent et meurent sous les tirs croisés des politiques d'austérité, des guerres et des exodes, alors que les services publics sont dans l'incapacité de remplir correctement leurs missions, battons-nous pour le progrès social et contre le repli sur soi et les idées fascisantes.

D'autres solutions sont possibles, de l'argent il y en a dans les poches des actionnaires et des financiers ! La France est le plus gros payeur de dividendes en Europe (hors Royaume Uni).



L'ACTION UNITAIRE POUR CHANGER LA DONNE

Le 8 octobre, professions, territoires, dans l'unité la plus large faisons monter le rapport de force nécessaire à l'aboutissement de nos revendications. Mobilisons-nous sous toutes les formes appropriées (grèves, manifestations, rassemblements) pour :

➔ La fin de l'austérité, des moyens pour les missions de service public, la fin des suppressions d'emplois, des créations de postes selon les besoins, l'amélioration des conditions de travail, la reconnaissance de la pénibilité et de l'amiante, le respect des temps et charge de travail

➔ Le dégel immédiat de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes salariales, l'augmentation des pensions, des retraites, des minimas sociaux, de meilleurs déroulements de carrière sur la base d'un SMIC à 1 700 euros bruts ; pour l'abrogation du RIFSEEP

➔ L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes

➔ Une véritable politique d'hygiène, de sécurité, de prévention, de santé au travail et d'action sociale

➔ Des moyens pour lutter contre la fraude fiscale et contrôler les aides publiques, la fin des exonérations patronales et la mise à contribution des revenus financiers

➔ Un service public et une Fonction Publique garants de la satisfaction des besoins de la population avec l'arrêt des privatisations et externalisations, l'arrêt des réformes régressives et des restructurations de services et des transferts de compétences qui les accompagnent.

AGENTS DES MINISTÈRES
DE L'ÉCOLOGIE,
DES TRANSPORTS
ET DU LOGEMENT

LE 8 OCTOBRE 2015,
MOBILISONS-NOUS !



Montreuil, le 21 septembre 2015

Madame Ségolène ROYAL

*Ministre de l'écologie,
du développement durable et de l'énergie*

Madame Sylvia PINEL

*Ministre du logement,
de l'égalité des territoires et de la ruralité*

Objet : préavis de grève pour le 8 octobre 2015

Mesdames les Ministres,

Les organisations CGT, FSU, Solidaires, UNEF et UNL ont appelé à une journée d'action interprofessionnelle le 8 octobre prochain contre les politiques d'austérité menées par ce gouvernement et faire entendre que des alternatives aux politiques libérales sont possibles.

Au sein du MEDDE et MLETR, nos organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires appellent à la grève et entendent faire du 8 octobre prochain une journée d'action pour porter nos revendications sur :

- ✓ L'emploi et les effectifs,
- ✓ Les salaires, le pouvoir d'achat et les pensions,
- ✓ Les conditions de travail, la reconnaissance de la pénibilité et de l'amiante,
- ✓ La défense et le développement des missions publiques du MEDDE et MLETR,
- ✓ Les conséquences sur les agents et les missions de la réforme territoriale et des réorganisations.

Dans le cadre de cette journée, nos organisations appellent les agents à cesser le travail.

En conséquences, nous vous prions de bien vouloir considérer la présente comme valant **préavis de grève pour la journée du 8 octobre 2015** ainsi que pour les nuitées en amont et en aval de celle-ci pour les agents travaillant en horaires décalés.

Veuillez agréer, Mesdames les ministres, l'expressions de nos salutations distinguées.

Pour la FNEE-CGT

Nicolas Baille
Secrétaire général

Pour la FSU

Jean-Luc Ciulkiewicz

Pour Solidaires

Laurent Pidancet
Délégué fédéral

UNE RÉFORME À COMBATTRE !

Les projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale 2016 confirment la volonté gouvernementale de poursuivre la baisse drastique des dépenses publiques.

Loin de rompre avec les objectifs poursuivis sous le précédent quinquennat au titre de la Révision Générale des Politiques Publiques, le Gouvernement initie aujourd'hui un nouvel acte de la réforme territoriale constitutive d'une véritable entreprise de démolition des missions publiques, des services publics de l'Etat, des collectivités territoriales et de la santé implantés dans les territoires, de l'emploi public.

Dans les régions, fusionnées ou non, c'est tout le maillage territorial, nécessitant l'implantation de services publics de pleine compétence et de proximité, qui est aujourd'hui attaqué avec d'innombrables fermetures de directions et de services implantés dans les régions et les départements qui sont annoncées.

Dans le même temps, la réduction et la spécialisation des directions régionales constitueront un nouveau recul de la proximité des services publics avec les usagers.

Des services publics de l'Etat qui sont d'ores et déjà exsangues mais qui subiront pourtant de nouvelles suppressions conséquentes d'emplois !

Force est aussi de constater que la réforme territoriale est mise en œuvre de manière autoritaire et dans le plus grand mépris des personnels, des organisations syndicales et des usagers.

Dans un tel contexte, les conditions de vie au et hors travail des personnels sont une fois de

plus attaquées d'autant plus que des milliers d'entre eux seront confrontés à des mobilités géographiques et fonctionnelles importantes.

⇨ **Pour l'UGFF-CGT**, de telles évolutions sont inacceptables et elles doivent être combattues dans l'unité la plus large.

⇨ **L'UGFF-CGT** apporte son soutien, plein et entier, aux mobilisations initiées et en cours dans de nombreux secteurs de la Fonction publique contre la mise en œuvre de la réforme territoriale. Les réunions des CT, des CHSCT, des instances de concertation interministérielles informelles seront l'occasion de porter les revendications des personnels relatives aux macro et micro-organigrammes et aux études d'impacts.

⇨ **L'UGFF-CGT** appelle l'ensemble des personnels à faire du 8 Octobre 2015 une puissante journée de mobilisation contre la réforme territoriale pour la reconquête des politiques publiques, l'implantation sur l'ensemble du territoire de services publics de pleine compétence et de proximité, le développement de l'emploi public, le rejet de toute forme de mobilité contrainte, le respect du Statut général des fonctionnaires et de leurs statuts particuliers, autant de garanties pour l'exercice des missions, tant pour les usagers que les personnels, la revalorisation significative du point d'indice.

LE 8 OCTOBRE,

TOUTES ET TOUS,

DÉCIDONS DE LA GRÈVE

ET D'UNE PARTICIPATION MASSIVE

DANS LES MANIFESTATIONS !

Montreuil, le 23 septembre 2015



Plan de relance autoroutier

Les agents de la DIRMED dans l'action

Un vent de privatisation (Vinci-Escota) souffle sur le centre autoroutier de Toulon.

Les usagers de l'agglomération toulonnaise remarqueront que le tunnel de Toulon est fermé toutes les nuits. Ceci pour une durée indéterminée.

Les opérateurs de la DIRMED du PC du tunnel de Toulon ne sont plus aux commandes, pour cause d'épidémie.

Depuis l'annonce du transfert de leur activité vers la société concessionnaire ESCOTA, une maladie endémique de dépression, d'anxiété, et de malaise a sévit sur les agents opérateurs de la DIRMED et de la maintenance.

Ouvert simplement en journée et piloté par des agents non formés mais réquisitionnés par le préfet du Var car fonctionnaires de l'Etat.

Danger pour le service public !

Mépris pour les agents

Alors que depuis le 23 août, Vinci-Escota est responsable du réseau et du tunnel après la publication des décrets, les agents de la DIRMED exploitants encore pour quelques mois, n'ont toujours pas de propositions sérieuses de la part de l'administration pour conserver un poste de proximité sans conséquence financière dans un service de l'administration ou un établissement public.

Sans cadrage national de garanties statutaires et salariales, le MEDDE renvoie le dialogue social au niveau local

Les solutions proposées aux agents sont inacceptables :

Quelques postes sur Toulon au futur CEI de l'A570 un tronçon qui reste à l'Etat, mais sous forme de mobilité déguisée, car comme le précise la direction, les agents de Toulon devront quand même travailler sur Marseille, nuits programmées pour conserver le même niveau de rémunération.(le social ne fait pas bon ménage avec les salaires, dixit direction) . Les autres agents doivent se chercher un poste au sein de l'administration ou bien ils peuvent partir chez Vinci-Escota avec un Contrat de droit commun.

Quel choix !

[Interpellée par la FNEE CGT avec des revendications pour garantir des droits aux agents concernés,](#) l'administration centrale du Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie se défausse et laisse le directeur de la DIRMED se dépatouiller. Sous la pression de la CGT, le cabinet de la ministre s'est pourtant vu contraint d'organiser une réunion pour apporter des garanties aux personnels mais cette réunion prévue le 16 septembre vient d'être reportée parce que le conseiller social du secrétaire d'Etat aux transports vient d'être nommé au ministère du travail.

En attendant les agents eux restent dans l'attente et sont plus que jamais déterminés à défendre le service public et leurs droits !



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

COMMUNIQUÉ

Une campagne ministérielle pour la sécurité des agents sur les routes :

« Ensemble, ne rendons pas son métier mortel »

La seule consultation du bilan social ministériel de 2014 fait apparaître concernant le domaine routier une hausse des accidents de service (732 en 2014 contre 674 en 2013 et 648 en 2011), ce qui pousse au constat également d'une augmentation du nombre de jours d'arrêts atteignant 13 729 jours en 2014 contre 10 717 en 2013 et 9800 en 2011. La répartition de ces accidents de travail sur la route et des jours d'arrêts en conséquence donne 320 accidents sans arrêt (292 en 2012), 412 accidents avec arrêts (446 en 2012). Données 2014, que confirme [la campagne ministérielle](#), avec depuis 2006, neuf agents qui ont ainsi perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions, dont deux en 2015, et une quinzaine de blessés chaque année. C'est dire toute l'importance que la CGT porte à cette question essentielle de la sécurité des agents des routes et de la spécificité de leurs métiers dont la dangerosité les expose quotidiennement. Ils sont confrontés à des conditions de travail qui se dégradent de jour en jour mettant en péril leur sécurité et celle des usagers.

Près de 5000 agents des Directions interdépartementales des routes (DIR) travaillent nuit et jour pour améliorer la sécurité des usagers c'est un chiffre « clé » pointé par la campagne ministérielle et cela concerne 11 DIR chargées de l'entretien, l'exploitation, et la modernisation et le déploiement du réseau routier. La CGT affirme que depuis la création des DIR en 2007, le ministère a totalement sous-estimé les besoins en effectif (1000 agents supplémentaires avait été demandés par les chefs de services). La CGT dans chacune des DIR réaffirme que les personnels des services routiers de l'Etat exigent le respect des garanties minimales de travail ainsi que l'amélioration des conditions de travail et de sécurité dans l'exercice de leurs missions.

Pour la CGT, cette campagne de communication dont on peut se féliciter, ne doit pas rester sans traduction concrète sur les revendications des personnels. C'est ce que nous appelons le cadrage national de garanties pour répondre aux besoins afin d'assurer toutes les missions sur le réseau qu'il s'agisse d'intervention lors d'incidents et d'accidents ou de travail programmé ou pas, de nuit ou de jour. La forte augmentation du nombre et de la gravité des accidents appelle à donner des suites réelles en terme de formation de prise de poste et continue, de prévention des risques et de la pénibilité ; cela suppose que les instances CHSCT jouent un rôle majeur dans la programmation des actions et dans le suivi de leur mise en œuvre.

La campagne ministérielle pointe à juste titre qu'à la sortie de l'hiver les agents des routes se déploient sur de nombreux chantiers d'entretien et de travaux divers. Toutes les interventions au droit des chantiers, pose et dépose de la signalisation notamment, les exposent au danger de la route. Le comportement des usagers notamment de certains conducteurs de poids lourds ne « doit pas rendre nos métiers mortels ». La CGT dénonce la généralisation d'une pratique de l'externalisation des prestations de signalisation de chantier auprès d'autres entreprises de travaux qui n'ont pas nécessairement les compétences et les formations requises en regard des procédures et qui donc de fait vont également surexposer leurs salariés.

Pour la CGT, la véritable sécurité des agents et des usagers passe par des moyens et des effectifs. Rien ne remplacera la présence humaine pour assurer la sécurité sur les chantiers. François Poupard, Directeur Général de la DGITM reconnaît lui-même lors d'une intervention au Comité technique ministériel que les moyens et les effectifs sont insuffisants dans les DIR, mais il n'amène comme solution que la baisse du niveau de service ! Mesure incohérente et contradictoire pour appliquer une politique de sécurité routière !

Pour la CGT, la route doit être entretenue avec un haut niveau de sécurité pour les usagers et les agents, cela doit se traduire par l'engagement du ministère d'organiser de véritables « Assises de la sécurité des agents de la route » associant les organisations syndicales et les fédérations professionnelles du transport ainsi que les associations d'usagers. Ce qui n'a pas été le cas dans les précédentes Assises qui se sont contentées de relever les bonnes pratiques pour les sociétés d'autoroutes. Malgré les demandes répétées de la CGT d'y être présente, le ministère n'a pas jugé bon d'entamer le dialogue social sur ce sujet !

Le niveau d'excellence attendu dans l'exploitation et l'entretien des routes est suspendu aux décisions budgétaires, celles de 2015 sur le domaine routier votées par le Parlement en 2014 s'inscrivent dans la politique d'austérité menée par ce Gouvernement qui a pour effet de sacrifier les dépenses publiques au détriment de la qualité et du niveau de sécurité des routes et des agents.

La CGT revendique que le service public routier soit renforcé, l'affaiblir par de nouvelles externalisations, privatisations des routes dans un contexte de réforme territoriale est un contre-sens qu'il faut combattre.

Montreuil, le 15 septembre 2015



Saint-Mandé, le 14 septembre 2015

SAA EN DANGER : TOUT L'IGN EST MENACÉ !

La fin de l'activité aérienne sur la base militaire de Creil, décidée par le gouvernement, au nom « d'un nouveau modèle d'armée, adapté aux ambitions, au contexte stratégique et à la situation des finances publiques » impose de trouver **une solution viable pour assurer les missions de prises de vue aérienne de l'IGN!**

Des décisions cruciales vont être prises, avec notamment l'échéance du Conseil d'Administration de l'IGN fin octobre.

Depuis plusieurs mois, diverses solutions ont été étudiées: Creil civilisé, Beauvais, Nîmes, Toulouse Francazal, Dijon, Orléans...

Les personnels du SAA sont soumis à une forte pression et en tout cas à une grande incertitude.

La seule initiative marquante de la direction de l'IGN envers le personnel est de faire intervenir la DRH de l'établissement pour évaluer les intentions de chacun des agents en cas de déménagement, dans une configuration qui relève d'une « cellule d'accompagnement ».

Il semblerait que le Budget et le ministère considèrent que c'est à l'IGN de financer l'opération, ce qui serait une lourde hypothèque pour l'avenir même du service.

Le Ministre de la Défense explique que l'activité aérienne militaire est transférée à Orléans et Évreux et s'est engagé à ce que l'État "soutienne les projets de redynamisation du bassin creillois, et à coordonner le plan d'accompagnement social au profit des personnels de la base" (réponse à la question écrite de M. Jean-Pierre Bosino, sénateur de l'Orse, en février dernier).

Nous sommes en droit de demander à quoi s'engagent nos tutelles, face à la situation faite au SAA.

Les activités aériennes de prise de vues assurées par l'IGN représentent un enjeu national essentiel :

la couverture du territoire par des images aériennes ou spatiales est une de nos missions principales, à laquelle s'ajoutent le Lidar pour l'altimétrie. Elles constituent un socle essentiel pour l'aménagement du territoire, la gestion de la forêt, la protection de l'environnement, la sécurité etc. Une grande part relève de prises de vues à 20cm ou moins en partenariat avec des collectivités. Le statut des avions du SAA garantit la protection des données sensibles. L'organisation du SAA et la grande motivation des personnels lui permettent d'être efficace pour d'autres missions comme l'observation des inondations.

Une grande partie du travail des services de l'IGN dépend directement de la régularité et la qualité des prises de vues.

Les satellites et les drones sont utiles mais ne remplissent pas les mêmes services : finesse insuffisante et manque de souplesse pour les satellites, caractère expérimental et prix prohibitif pour les drones, sans parler de leur éventuelle classification militaire.

Le SAA dans l'IGN remplit effectivement jusque-là ces missions, au point que la Cour des Comptes, si elle cite drones et satellites, se contente de demander le réexamen du modèle économique en tenant compte de la fermeture de la piste de Creil, et reconnaît les progrès spectaculaires de productivité et de production du SAA.

Il ne faut pas se leurrer, c'est l'avenir de l'IGN et en particulier de ses outils de production, qui est en jeu : une dégradation de l'acquisition des images aériennes, en terme de qualité, de délai, d'acquisition même mettrait gravement en cause d'autres services, et pourrait aussi dégrader l'efficacité des chaînes de traitement automatisées qui sont un des principaux atouts de l'établissement.

La CGT demande donc que la pérennité de l'activité de prise de vue aérienne de l'IGN soit garantie :

- Maîtrise technique, de la qualité, de l'évolution des capteurs et de l'ensemble du système, de la cohérence du système depuis la prise de vues jusqu'à l'exploitation des données par les services de l'IGN, continuité des investissements et de la recherche.**
- Mise en œuvre par des personnels qualifiés, utilisant l'outil en ayant le sens de la cohérence d'ensemble du système.**
- Stabilité économique, cohérence des prises de décision.**

Que le ministère de l'écologie prenne ses responsabilités pour cela!

Jusqu'à présent, différentes hypothèses ont été formulées. Les critères sont la pérennité de l'aérodrome, la possibilité d'utiliser des infrastructures existantes, l'obligation de construire ou d'aménager, l'attitude des collectivités locales, la possibilité pour les personnels de déménager ou à l'inverse l'obligation de le faire, les délais, quelque soit la décision finale retenue...

Une piste civile à Creil: possible mais la reclassification civile de pistes militaires est à priori chère et prend du temps. Cela dépend des collectivités locales, et de l'aide apportée par le ministère de la Défense et la D.G.A.C.

Un enjeu majeur est de prolonger au maximum la possibilité d'atterrir à Creil, au delà du 1er septembre 2016 pour garantir l'achèvement de la campagne de prises de vues 2016, voire 2017.

L'aéroport de Beauvais : à priori un minimum de déménagement pour les personnels. Un déménagement progressif de l'activité est possible. Par contre il faudrait tout faire construire et louer : accès, hangars, locaux pour le personnel. Pour l'administration, un coût élevé qui représenterait l'argument unique des tutelles pour le refuser. Cette localisation aurait l'immense avantage de garantir l'entière maîtrise de nos activités aériennes. Une proposition sérieuse d'implantation sur cet aéroport est en cours de finalisation par le syndicat mixte Beauvais-Tillé.

Toulouse Franczal pose problème à la direction car n'offrant pas assez de possibilités de rapprochement avec IGN-Espace.

Nîmes intéresse notre administration pour des perspectives de mutualisation de la maintenance, voire des pilotes et des avions, avec la sécurité civile. Cela reviendrait à mettre l'IGN dans un processus de dépendance où nous serions sous la menace des choix opérationnels quotidiens de la sécurité civile.

Ce qui pose des problèmes de disponibilité. **Dijon, Orléans** sont considérés comme peu attractifs.

Enfin la toute dernière hypothèse, dévoilée le 7 septembre, est d'une nature nettement différente : **les directeurs de l'IGN et de la DGAC proposent de transférer en bloc l'activité de prise de vues aériennes, c'est-à-dire les PVA, le prétraitement et la maintenance donc l'essentiel de ce que fait actuellement le SAA, sous la responsabilité de l'ENAC (École Nationale de l'Aviation Civile).** Ils ont mandaté le directeur de l'ENAC pour étudier le projet, à échéance du 15 octobre.

L'ENAC étant répartie sur 9 sites en France, rien ne garantit que les activités ex-SAA seraient organisées sur un seul site. La lettre de mission englobe aussi l'étude du modèle de convention ainsi que le transfert de tout ou partie du personnel à l'ENAC. Les personnels ne feraient alors plus partie de l'IGN.

Une critique évidente : la mission de l'ENAC n'est pas de faire de la prise de vues aériennes. A terme le lien entre les agents, les missions de l'IGN et leur financement risque de se rompre. L'exécution des missions relèvera d'arbitrages entre DGAC et IGN par le biais du MEDDE. Cette proposition hypothèque terriblement la question de la maîtrise de «l'outil SAA» par l'IGN.

Pour la CGT de l'IGN :

La meilleure solution doit être construite à partir des besoins pour exécuter les missions et en particulier de la maîtrise totale de leur exécution. La direction de l'établissement, les tutelles doivent entendre qu'il ne peut y avoir de projet qui ne coûterait rien. Quelle que soit l'option finale retenue, une contribution financière exceptionnelle est indispensable.

Pour l'instant le problème ne semble pas pris au bon niveau

Il est urgent que le personnel de l'IGN se mobilise, pour défendre le SAA, ses missions et ses personnels, et au delà l'ensemble de l'IGN. Nous allons demander audience à notre ministre de tutelle, et nous vous proposons une pétition, pour obtenir les moyens de poursuivre l'activité du SAA et notre activité à toutes et tous.

Pétition

Confrontés à l'enjeu national que représente la situation faite au SAA pour l'avenir du service public que met en œuvre l'IGN, et aux graves conséquences pour les personnels concernant leur emploi et leur affectation,

les soussignés demandent :

- la pleine maîtrise par l'IGN de son activité de prise de vue aérienne, des moyens mis en œuvre, des décisions.
- le financement intégral par l'État des conséquences des réorganisations imposées par la décision du ministère de la Défense de fermer la piste de la base militaire de Creil
- le maintien de la technicité, du savoir-faire, du potentiel opérationnel du SAA, et du lien étroit avec les services de l'IGN (recherche et développement, services utilisateurs), et les moyens nécessaires pour cela
- les garanties d'emploi, de formation, de carrière, de compensation des frais de la réorganisation pour tous les personnels du SAA
- les moyens nécessaires pour prolonger l'usage par l'IGN de la piste de la base de Creil jusqu'à la mise en œuvre de la solution pérenne, de façon à garantir la continuité de la mission de couverture aérienne du territoire
- que le projet d'implantation sur l'aéroport de Beauvais, qui répond au plus grand nombre de critères favorables au personnel et à l'exercice des missions, soit étudié et soutenu après des collectivités concernés, jusqu'au bout.

Nom Prénom	Service	Signature



Le Statut des fonctionnaires : une garantie d'abord pour les citoyens

Emmanuel Macron vient à nouveau de s'illustrer par des déclarations dignes de la droite la plus libérale. Après avoir ravi le MEDEF en attaquant les 35h, l'ancien banquier d'affaires vient de s'attaquer au Statut des fonctionnaires. Cette stratégie du bouc émissaire, largement utilisée sous Sarkozy, vise avant tout à ce que les regards se détournent de l'échec total du gouvernement en matière économique et sociale, en particulier sur le front de la lutte contre le chômage.

En réponse à Macron, la CGT Fonction publique rappelle tout d'abord que l'un des principes régissant la carrière des fonctionnaires est celui de la garantie de l'emploi, et non celui de l'emploi à vie, qui relève du domaine du mythe.

La CGT souligne surtout que la garantie de l'emploi est avant toute autre chose une garantie pour les citoyens. En 2003, le Conseil d'Etat a rappelé que les principes statutaires fondamentaux de la Fonction publique, dont la garantie de l'emploi, sont « *destinés à assurer l'égal accès aux emplois publics, à garantir les fonctionnaires contre l'arbitraire et le favoritisme et à donner à la puissance publique les moyens d'assurer ses missions sur tout le territoire dans le respect des règles d'impartialité et de continuité* ». La garantie de l'emploi est donc, dans le cadre républicain, un moyen d'assurer aux usagers un service public rendu de manière impartiale, par des agents préservés des pressions politiques et partisans.

Au travers de la sortie du ministre de l'Economie, c'est bien le risque d'une instrumentalisation partisane de l'administration qui est posé, et donc la notion même de service public pour l'intérêt général.

Enfin, pour la CGT, la déclaration de Macron soulève l'enjeu de la pérennité de l'emploi dans notre pays. A l'inverse de Macron, notre organisation estime que la précarité ne peut devenir la norme. Elle rappelle d'ailleurs que dans la Fonction publique le taux de précarité est au minimum de 20%, réalité que notre organisation combat au quotidien.

Cette nouvelle provocation de Macron à l'égard des fonctionnaires ne peut que conduire à s'interroger fortement quant aux intentions réelles du gouvernement, alors que les organisations syndicales consultent actuellement les personnels quant à l'opportunité de signer le projet d'accord sur les Parcours professionnels Carrières et Rémunérations.

La CGT sait que les agents de la Fonction publique peuvent compter sur l'attachement des usagers à leurs services publics et à la Fonction publique. Elle appelle les personnels à la plus grande vigilance et à participer en nombre à la journée unitaire d'action interprofessionnelle du 8 octobre.

Montreuil, le 21 septembre 2015



LE LOGEMENT SOCIAL :

UN DROIT ET NON UNE MARCHANDISE

Le « mouvement HLM » est réuni ces jours à Montpellier en congrès. Cette initiative annuelle n'évoque pas toute la réalité de ce milieu économique, dont l'objectif social et d'égalité, le « droit à un toit pour tous », s'éloigne de plus en plus de la conception fondatrice du logement social pour dériver vers une logique financière. Faut dire qu'avec un « pactole » de 6 millions de logements, HLM et ESH confondues, les appétits s'aiguisent !

Le gouvernement, dans les pas des gouvernements précédents, et le Medef en portent grandement la responsabilité. La réforme de l'aide à la construction d'HLM, dite aide à la pierre et du « 1 % Logement » en sont le dernier exemple. Avec la même visée, ils participent au virage libéral au détriment du vivre ensemble, socle des valeurs républicaines.

› L'aide à la pierre ponctionnée pour les cadeaux aux entreprises

Quasiment supprimée par les lois Barre et Molle, les aides à la pierre de l'État sont en diminution constante au fil des ans : 450 millions d'€ en 2014, 400 millions d'€ en 2015. Cette année, un nouveau coup est porté par le gouvernement qui a décidé de créer, pour 2016, un fonds national des aides à la pierre.

Ce sont les locataires à revenus modestes et même en grande difficulté économique et sociale qui vont, grâce à leurs loyers qui pèsent lourd sur leur pouvoir d'achat, financer ces logements au lieu de la solidarité nationale.

En plus, 750 millions d'€ vont être pris par le « Pacte d'objectifs et de moyens » sur la trésorerie des organismes HLM de 2015 à 2018 pour le parc locatif social.

Ce choix du gouvernement est la conséquence de la politique d'austérité mise en place pour dégager les milliards de cadeaux octroyés au patronat, via le CICE, le pacte de responsabilité et autres, sans

qu'aucun emploi n'ait été créé. Double peine pour le logement social, cette politique d'austérité diminue d'autant les budgets des collectivités locales, partenaires financiers traditionnels des organismes HLM.

Et ce, alors que 1,8 million de demandes ne sont pas satisfaites ce jour !

Avec une telle réforme, c'est une crise du logement qui perdure, le poids trop lourd des loyers, y compris dans le privé, qui augmentent, mais aussi la fin annoncée du mouvement HLM !

› Une réforme du « 1 % Logement » à l'initiative du Medef et pour son seul profit

Le 9 avril 2015, le Conseil d'administration de l'UESL, à l'initiative du Medef, a voté, sans l'aval de la CGT, la disparition des Comités Interprofessionnels du Logement et la mise en place d'un groupe immobilier unique tel que son « livre blanc » le proposait. ● ● ●

Regard sur le logement social dans l'Hérault

• • • La CGT a dénoncé un projet préparé à la va-vite, sans étude de fiabilité, sans cadre juridique qui, dans le droit fil de la réforme territoriale, préfigure un « 1 % Logement » au service des restructurations des entreprises et de la concurrence entre les territoires au lieu du droit des salariés au logement. Le lien logement / territoire au plus près du lieu de travail des salariés et la complémentarité de l'ensemble des acteurs du logement social sont ainsi rompus.

Avec le logement des salariés, c'est aussi l'emploi de milliers de salariés du 1 % logement qui est en danger avec la mise en place d'un plan social qui ne dit pas son nom et que l'on voulait cacher aux personnels. Les risques de suppression d'emplois, de mobilités professionnelles et géographiques non désirées sont importants.

Malgré le rejet du Conseil Constitutionnel sanctionnant une réforme imposée par voie d'ordonnances, sans débat démocratique, le Medef entend poursuivre sa marche forcée. Quelles en sont les motivations? Certainement faire tourner les bétonneuses pour ses profits financiers, mais pas la production et le financement de logements accessibles aux salariés!

Le Languedoc Roussillon connaît une croissance démographique importante : depuis 1999, 31 000 habitants supplémentaires sont venus s'y installer.

Ce dynamisme démographique s'accompagne d'une précarité sociale marquée avec une forte part d'emplois saisonniers touristiques et le taux de chômage y est de 13,8 % contre une moyenne nationale de 9,8 %. Un ménage sur cinq, et un locataire sur trois vivent sous le seuil de pauvreté, soit 500 000 personnes représentant 19 % de la population! Ainsi cette région est une des plus pauvres de France avec la région du Nord-Pas-de-Calais.

Cette situation entraîne une forte demande de logements sociaux sur l'aire urbaine de Montpellier et le littoral, les plus densément peuplés.

Si le parc HLM du Languedoc Roussillon s'élève à 1 745 000 logements, il est très loin de pouvoir faire face à la demande. Plus de 35 000 demandeurs ont été enregistrés pour l'année 2014, seulement 5 745 logements ont été attribués.

En outre, la production de PLAI en 2014 (logement HLM standard le plus accessible financièrement) ne représente qu'un quart des livraisons neuves et 47 % du patrimoine date d'avant 1975 nécessitant une importante réhabilitation.

POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES POPULATIONS ET DES SALARIÉS, LA CGT PROPOSE :



- La création d'un service public de l'habitat et du logement.
- Une politique nationale du logement décentralisée au niveau du bassin d'habitat.
- Une production satisfaisant les besoins, soit 200 000 logements publics sociaux pendant cinq ans, en plus de ceux de la politique de la ville, avec un financement conséquent de l'État.
- L'application réelle de la loi SRU qui impose 25 % de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants.
- De destiner prioritairement au logement social les bâtiments et terrains publics ou appartenant aux entreprises publiques lorsque ceux-ci ne sont plus utilisés pour l'activité administrative ou économique.
- De réorienter les avantages fiscaux dont bénéficie le privé (dispositif PINEL par ex.) en faveur du logement social.
- De revenir à un taux administré (fixé par l'État) du livret A, socle incontournable du financement du logement social, excluant sa banalisation.
- D'élargir la collecte de la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) à toutes les entreprises privées, au taux réel de 1 % de la masse salariale, et de mettre en place un dispositif similaire pour les trois versants de la Fonction publique.
- De renforcer le rôle des représentants des organisations syndicales et des usagers au sein des organismes HLM.
- De démocratiser le sujet du logement dans l'entreprise avec des prérogatives élargies aux institutions représentatives du personnel.



Strasbourg le 24 septembre 2015

Monsieur le Préfet préfigurateur pour la région ACAL,

Nous avons reçu par courriel les convocations de nos directeurs pour une réunion conjointe des membres des trois Comités Techniques des DREAL Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine le 2 octobre prochain à Strasbourg avec des points à l'ordre du jour qui feront l'objet d'une simple information, sans aucun document d'accompagnement.

Monsieur le Préfet, nous tenons d'abord à vous faire un bref rappel historique :

- Le 12 juin 2015, le premier macro-organigramme est porté par courriel à la connaissance des agents de la future DREAL ACAL ;
- Le 19 juin 2015, nous sommes convoqués au CT commun informel à METZ où nous ne pouvons que constater l'absence de concertation mais également le déséquilibre du macro-organigramme relatif au pilotage des services. Nous avons sollicité et obtenu une réunion avec votre prédécesseur, qui s'est tenue à STRASBOURG le 24 juin. Durant celle-ci, le Préfet a clairement reconnu ce déséquilibre et demandé aux directeurs de revoir ce projet ;
- Le 30 juin, lors d'une visio-conférence, le Préfet Préfigurateur, suite à nos remarques, a demandé aux directeurs d'afficher les effectifs de chacune des missions du macro-organigramme. A l'issue de cette réunion, l'Administration s'était engagée à informer les agents avant leur départ en congé, ce qui n'a été fait que le 10 juillet et sur la base du même document examiné le 30 juin, contrairement aux engagements pris.
-

Depuis lors, nous ne pouvons que douter de la qualité du dialogue social mis en place par les autorités en charge de la préfiguration.

Aussi, afin de nous permettre de mieux apprécier les enjeux pour nos services, nous vous demandons de fournir à tous les membres de cette réunion et dans les meilleurs délais les documents suivants :

- le macro-organigramme définitif avec indication des effectifs par mission,
- le rapport de la MICORE au sujet de ce macro-organigramme,
- le contenu du programme que vous envisagez et son calendrier détaillé,
- les objectifs, le contenu et les modalités de l'étude d'impact que vous devez remettre au Gouvernement (point complémentaire à l'ordre du jour).

.../...

Nous vous rappelons à ces sujets nos revendications de fond envoyées au Premier Ministre le 29 juin :

- accepter au 1^{er} janvier 2016 une organisation multi-sites au format actuel mais sous direction unique qui permettra d'assurer la **continuité du Service Public**. La période transitoire doit permettre l'élaboration concertée d'un organigramme détaillé pour la fin 2018 qui pourrait alors intégrer les évolutions organisationnelles, législatives et l'organigramme du futur Conseil Régional courant 2016,
- permettre dans cette période de trois ans que chaque agent puisse se positionner dans la sérénité sans mobilité géographique forcée et des mobilités fonctionnelles devant rester l'exception.

Dans l'attente d'une réponse rapide de votre part, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations syndicales.

Les représentants du personnel des DREAL Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine
FO, UNSA-DD, liste commune CGT-SNE/FSU-Solidaires, CFDT-SEDRE

Copie : Madame la Ministre en charge de l'Écologie
Madame la Directrice Préfiguratrice de la DREAL Lorraine
Madame la Directrice de la DREAL Champagne-Ardenne
Monsieur le Directeur de la DREAL Alsace



COMMUNIQUÉ

La stratégie bas carbone pour partie à côté de la cible COP 21

La stratégie nationale bas carbone (SNBC) traduit la loi transition énergétique pour une croissance verte (LTECV). La CGT avait déjà expliqué qu'elle était loin de répondre aux enjeux de la lutte contre le changement climatique. La CGT en contestait et conteste en particulier quatre points de la LTECV :

- La diminution de 50% de la consommation d'énergie à l'horizon 2050, paraît irréaliste compte tenu de notre démographie, des moyens nécessaires pour isoler massivement l'habitat ainsi et que de la nécessaire réindustrialisation du pays,
- La réduction à 50% de la part du nucléaire dans le mix énergétique national en 2025, arbitraire et sans rapport avec la réduction des émissions de GES, alors que les ENR ne sont pas prêtes à prendre le relais dans ces proportions.
- La privatisation des barrages hydrauliques, producteurs d'une électricité décarbonnée à faible coût et éléments clés pour l'équilibre énergétique, la gestion de l'eau et le redémarrage des centrales,
- Le peu de place réservé par la loi à l'enjeu des transports, ainsi l'absence d'investissements vers les modes alternatifs à la route et de mise en œuvre d'une politique multimodal intégrant tous les modes, le dumping social, environnemental et économique du transport routier dont les coûts externes (pollution, entretien des infrastructures, etc.) sont supportés par les impôts des citoyens.

A l'heure où la France va présider la COP, multipliant les annonces incantatoires sur la nécessaire réduction des émissions de gaz à effet de serre, elle publie un projet de SNBC qui ne permet pas d'y parvenir dans de bonnes conditions. La CGT relève que l'avis soumis du CNTE du 23 septembre constitue surtout un « relevé de dissensus ». C'est le reflet des divergences de positions lors du débat national transition énergétique qui a précédé la LTECV et des avis émis dans les travaux législatifs préparatoires.

Cependant, la CGT estime que des éléments importants de l'avis du CNTE pointent avec raison des insuffisances de mesures ou d'engagements, transversaux ou sectoriels, du projet de SNBC. La CGT a fait prendre en compte de nombreux amendements portant sur la mise en œuvre efficace de la réduction des émissions nationales de gaz à effet de serre, comme celle de l'empreinte carbone de la France. Ainsi, entre autres, les liens à renforcer avec la réduction des polluants atmosphériques ou la stratégie nationale biodiversité, la localisation des activités vis-à-vis de l'empreinte carbone et des délocalisations, l'évolution de la fiscalité énergétique dans une réforme fiscale d'ensemble prenant en compte l'ensemble des coûts sociaux et environnementaux, la planification territoriale pour réduire l'éloignement domicile/travail et l'équilibre des activités dans les territoires, le manque d'ambition des mesures visant le report modal des alternatives au fret routier à la lumière des engagements non tenus à ce sujet depuis les lois Grenelle.

En tout état de cause, pour la CGT, l'essentiel est bien de déployer l'ensemble des outils nécessaires à ces réductions avec des critères d'efficacité sociale et environnementale qui n'ignorent pas la réalité des échecs ou difficultés rencontrées jusqu'ici sur ce chemin.

A quelques semaines de la COP 21, la CGT appelle les salariés à s'emparer de ces enjeux sociaux et environnementaux posant ces questions de santé publique en lien avec leurs revendications dans leurs entreprises.

Montreuil le 25 septembre 2015



COMMUNIQUE DE PRESSE

AGENTS DU SERVICE PUBLIC DE L'ENVIRONNEMENT

Espèce menacée

Pour défendre l'eau et la biodiversité, il faut des agents du service public reconnus et valorisés dans leurs statuts et l'exercice de leurs missions

Eau et Biodiversité :

L'Environnement paie un lourd tribut à la politique de rigueur menée par le gouvernement qui met à nu ses services et ses agents.

En marge du déplacement du Président de la République ~~et de Ségolène ROYAL, ministre de l'Ecologie*~~ à Montpellier, des agents des services publics de l'Environnement (police, expertise, connaissance, ...) vont ôter leur uniforme afin d'illustrer le dépouillement progressif des services et leur incompréhension face à la politique actuelle.

RV parking de l'ARENA – 10 heures

* Dernière minute : Ségolène n'a pas pris la peine, Royal ne fait pas dans le social !

Les opérations de communication gouvernementale sur la **COP 21** et sur la **biodiversité** se multiplient. Pourtant, pendant ce temps le service public de l'Environnement est en train de disparaître.

Les problèmes des personnels des établissements publics qui effectuent les missions de biodiversité et de protection des milieux sont occultés par leur Ministre : Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), Office national de chasse et de la faune sauvage (ONCFS), Agence des aires marines protégées (AAMP), Parcs nationaux, Conservatoire du littoral...

Aujourd'hui, les agents dénoncent les conditions d'exercice de leurs missions et le manque de reconnaissance de leur travail :

- Les 1 500 Agents techniques de l'environnement sont des inspecteurs de l'environnement, commissionnés et assermentés. Or, ils sont encore en catégorie C de la fonction publique, alors même qu'ils détiennent une expertise et qu'ils ont des missions primordiales pour la défense de l'environnement.
- Les Techniciens de l'environnement sont également des inspecteurs de l'environnement. Experts, ils assurent en plus la responsabilité de services mais n'ont encore bénéficié d'aucune des avancées appliquées à la catégorie B de la fonction publique ces dernières années. Le passage en catégorie A, celle de leurs homologues dans d'autres administrations, n'est même plus évoqué.
- De nombreux agents contractuels sont en situation précaire, certains voient leurs emplois menacés par les restructurations à venir (AFB) et les diminutions d'effectifs.
- Les fonctionnaires en détachement sur contrat sont également en situation précaire et n'entrevoient aucune perspective de carrière.
- Les agents contractuels sont recrutés dans des statuts obsolètes, leurs rémunérations sont indécentes, et leurs perspectives de carrière et de mobilité, infimes.

La défense de l'eau et de la biodiversité, la qualité de vie de nos concitoyens méritent une augmentation significative des effectifs et des moyens.

Les personnels de l'Environnement sont en 1^{ère} ligne :

Rien ne peut se faire et ne se fera sans eux !

[Contact Presse :](#)

[local : Patrick SAINT LEGER 06 70 81 17 16](#)

[Intersyndical : Jean-Luc CIULKIEWICZ 06 85 91 03 50](#)

MER ET LITTORAL

CONTRIBUTION DE LA CGT

Éléments de contexte

Dans la conférence environnementale 2012, une table ronde avait été consacrée à la biodiversité. Faute de temps et compte tenu du grand nombre de sujets que la thématique recouvrait, la biodiversité marine avait été peu abordée. Cette question avait fait l'objet d'engagements repris dans le livre bleu du Grenelle de la mer dont le suivi mérite un examen critique, de nombreux engagements n'ayant été suivis d'aucun effet, faute de moyens soumis au sceau de l'austérité et de volonté politique.

Le gouvernement a donc proposé d'inscrire la biodiversité marine comme objet d'une table ronde de la conférence environnementale 2013. La CGT, en particulier, a demandé à élargir cette table ronde à une problématique plus large « mer et océans » afin d'aborder aussi les enjeux économiques et sociaux. Au-delà de la biodiversité marine, c'est en effet toute la thématique de la gestion durable des ressources des océans qu'il faut appréhender : gestion rationnelle des pêches, choix d'une aquaculture compatible avec l'environnement, développement des énergies marines renouvelables, transport maritime, extraction de pétrole, de granulats marins. Sur cette question « mers et océans » tenant compte que 97 % de la ZEE française se situe Outre-mer, nous agissons dans le cadre notre coopération avec les organisations syndicales ultra marines indépendantes. Pour ne prendre que 2 exemples emblématiques : comment ne pas tirer enseignement de la pollution des eaux côtières par le chlordécone en Guadeloupe et en Martinique conduisant à des interdictions de pêche et de consommation de certaines espèces ? Comment réagir face à la situation économique, sociale et écologique dramatique résultant de 30 ans de chalutage à outrance, au large de Saint Pierre et Miquelon impactant durablement tous les maillons de la chaîne alimentaire depuis les coraux d'eaux froides ? C'est pourquoi la CGT considère que ce processus de débat et de négociation doit intervenir dans chaque territoire d'Outre-mer, avec les organisations locales.

L'Agence Française pour la biodiversité fait l'objet d'une mission de préfiguration et devrait être créée par la loi biodiversité. Ni les missions, ni les organismes intégrés, de cette nouvelle entité ne font pour l'instant consensus. La crédibilité du projet se jouera sur les moyens et les effectifs supplémentaires mis à disposition de cette agence. Pour l'instant les moyens budgétaires pour renforcer cette agence ne font l'objet d'aucun engagement connu (à l'exception des crédits PIA fléchés sur ce thème). Il faut avoir l'ambition de mettre en place de nouveaux financements et moyens pour les gestionnaires de la biodiversité et les collectivités, affectés à la préservation, à la protection des écosystèmes et à la reconquête de la biodiversité. Les incertitudes conduisent ainsi à s'interroger sur l'opportunité de l'intégration de l'AAMP dans la future agence, la spécificité du milieu marin ne se résumant pas à la biodiversité et l'intégration risquant de n'être qu'un cache misère.

Pour la CGT, il est essentiel que les questions et revendications posées par les personnels des différents établissements et services du ministère soient entendues et qu'une réponse positive soit donnée, car continuer de réduire les dépenses publiques et les moyens humains et compétences techniques et d'ingénierie de la biodiversité des services et établissements publics existants serait un contre sens stratégique.

Analyse et propositions syndicales

C'est le mode d'exploitation des ressources marines qui évolue et doit continuer à évoluer. Il est essentiel de mettre en place des critères juridiquement opposables sur les modalités de production et conditions d'exploitation et d'usage des richesses et espaces naturels qui assurent une responsabilité sociale et environnementale des exploitants, qu'ils soient publics ou privés. Il y a urgence à agir en tenant compte des pollutions telluriques sur lesquelles des engagements avaient été pris et en anticipant les impacts du réchauffement climatique pour une valorisation durable du milieu marin, des espaces maritimes et des littoraux. Pour la CGT, de nombreux engagements négociés au Grenelle de la mer, doivent enfin se concrétiser pour avancer vers une mise en œuvre des politiques publiques en respect des exigences sociales et environnementales. La future stratégie nationale de la mer et du littoral de la France, en cours d'élaboration, doit se traduire par une création emplois pérennes pour la préservation des ressources et la protection des écosystèmes marins et littoraux.

- Améliorer les connaissances et les protections des écosystèmes marins et littoraux. Le premier enjeu et défi à relever est celui de la connaissance des écosystèmes marins. Ce qui suppose de maintenir et de développer le potentiel de recherche publique mis à mal par les suppressions d'emploi, les différentes réorganisations des organismes de recherche et les modes de gestion des services privilégiant la recherche appliquée et les partenariats financiers avec les entreprises au détriment de la recherche fondamentale alors que les technologies ouvrent de larges champs d'investigation. Moyens financiers et humains doivent se conjuguer pour donner un nouvel élan à cette connaissance du milieu marin. Pour assurer la relève générationnelle, il faut créer des postes pour les jeunes doctorants et ouvrir des parcours professionnels attractifs pour tous.

Avec les Outre-Mer, nous voulons insister sur les enjeux de connaissance et de préservation de la biodiversité et relever la responsabilité historique de la métropole par rapport aux territoires ultra marins. La participation des professionnels est indispensable à cette expertise des ressources. Pour la CGT, il faut développer un véritable partenariat avec les pêcheurs permettant de prendre en compte pleinement leur expérience. Le dispositif de protection des espèces marines doit être actualisé en associant les acteurs économiques et sociaux et réellement mis en œuvre, ce qui suppose une capacité d'intervention des services publics tant au niveau de personnels formés, habilités que de moyens maritimes et aériens.

- Pour une valorisation durable des ressources du milieu marin. Le développement des activités maritimes doit conduire à articuler enjeux sociaux, environnementaux et économiques en veillant à bien prendre en compte les différents niveaux de réglementation : nationale, européenne et internationale. Il faut rompre avec la recherche de la rentabilité à court terme qui conduit à s'affranchir de toute préoccupation environnementale, des règles de sécurité et des conventions sociales. Les conditions d'exploitation des ressources doivent s'appuyer sur des normes sociales et environnementales exigeantes afin de lutter contre le dumping social, fiscal et environnemental et se défaire du dogme du coût du travail des salariés, productivité et pression sur leurs conditions de travail, leurs salaires et protection sociale.



Pollution des eaux marines :

87 % des pollutions marines sont d'origines telluriques. Pour la CGT, les SDAGE et SAGE des bassins versants, doivent mieux prendre en compte les objectifs de qualité de la biodiversité. Des progrès ont été obtenus (qualité des eaux de baignade). Mais les rejets des activités agricoles persistent (algues vertes sur la façade maritime bretonne) et la gestion des eaux littorales est fragilisée par une insuffisance de moyens de gestion des eaux pluviales.

Pour traiter les questions environnementales et de protection des milieux marins et des littoraux, la CGT demande un renforcement des moyens et effectifs des services et opérateurs, qu'il faut réévaluer pour une gestion efficace et cohérente des politiques publiques, avec une organisation cohérente des services de l'État en région. (engagement N° 88 du livre bleu du Grenelle de la mer). En outre et en urgence il faudrait doubler les effectifs de l'Agence des Aires marines protégées (AAMP) pour répondre aux missions données en matière d'aires marines protégées et de stratégie nationale de protection du milieu marin.

Gestion du littoral et du trait de côte :

Les enjeux de pressions foncières élevées, l'aménagement du littoral, appellent un effort de planification permettant de concilier au mieux la protection voulue par la Loi littoral et le développement durable harmonieux des régions littorales. La bonne gestion intégrée du trait de côte, vis à vis du risque d'inondation dans le contexte des effets du réchauffement climatique, appelle de la vigilance et le renforcement de l'information et de la participation des populations.

Extraction de granulats marins :

La CGT revendique une obligation d'études d'impacts sur l'écosystème marins et les effets à long terme sur l'érosion côtière (évaluation des évolutions du trait de côte). Les projets de développement des activités d'extraction en mer appellent à une vigilance accrue des pouvoirs publics dans la prise de décision dont la responsabilité est rapidement mise en cause (ex le projet d'extraction de granulats coquillers dans la baie de Lannion, fortement contesté par de nombreux élus, associations environnementales et les populations).

Pêche et aquaculture

Le livre bleu des engagements du Grenelle de la mer avait acté une politique maritime et du littoral intégrée alors qu'aujourd'hui, il n'y a que la politique de la pêche (PCP) qui peut être qualifiée de politique intégrée. Les nouvelles règles comme le zéro rejet impliquent des études socio-économiques au cas par cas car il faut penser autrement la modernisation de la flotte et les conditions de pêche.

Si les ressources s'effondrent dans certains endroits et sur certaines espèces, elles se reconstituent par ailleurs. Il faut faire connaître et valoriser les efforts d'adaptation des capacités de pêches aux ressources disponibles (tailles et stocks) et la recherche d'amélioration de la sélectivité des activités y compris par la construction du navire de pêche du futur. La pêche et l'aquaculture ont besoin d'un milieu marin de qualité que ce soit pour les nurseries, pour la chaîne trophique permettant la source de nourriture des poissons sauvages ou la qualité commerciale des produits d'aquaculture. La CGT demande une vision et des engagements de long terme sur les programmes de surveillance et de reconquête de la qualité du milieu marin. Les salariés des activités de la pêche doivent être associés



au diagnostic et à l'évaluation des ressources halieutiques disponibles auprès des experts scientifiques.

Contrôle de sécurité des navires et des réglementations

Outre la privatisation des contrôles de sécurité des navires de grande jauge (plus de 500 UMS), réalisés par des sociétés privées de classification, la CGT dénonce l'absence de volonté politique d'assumer toutes nos responsabilités en termes d'obligations européennes et mondiales en matière de contrôle des navires et de contrôle de l'application des réglementations, qui reste un sujet de forte tension sur les conditions sociales et de rémunération des marins.

Pour l'ensemble des marines (commerce, pêche, navires de services, ferries et plaisance), il faut donc renforcer considérablement les missions de contrôle par des inspecteurs du travail maritime (en respect de l'application de la MLC 2006) en synergie avec les inspecteurs de contrôle de la sécurité des navires, visant tant les professionnels de la mer que la plaisance maritime. Il importe aussi de recréer la spécificité d'inspecteurs du travail transport dont maritime. Les moyens publics doivent garantir les contrôles de sécurité par l'État du port et du pavillon ainsi que le respect des règles sociales. Aujourd'hui pour 14.000 visites, il y a une centaine d'agents. Face aux politiques décidées, il faut des moyens permettant de les mettre en œuvre, notamment renforcer le budget du programme SAMPMA (N° 205 : services affaires maritimes, pêche et milieu aquatique) qui sont en constante diminution sans oublier les effectifs exsangues dans l'incapacité matérielle pour répondre aux obligations internationales et européenne de contrôle des pêche et des aquacultures marines.

Construction navale et transport maritime

Des avancées environnementales et sociales significatives impliquent un réinvestissement dans la filière maritime de la conception des navires à la réparation jusqu'au démantèlement, la lutte contre les pavillons de complaisance, une relance portuaire pour sortir de la domination et la concurrence des ports du range nord européen, sources de création de richesse et d'emplois pérennes. L'État français doit prendre des initiatives fortes, à l'échelle européenne, pour l'édification d'une filière franco-européenne de déconstruction et de dépollution des navires en fin de vie (engagement du livre bleu, ayant donné lieu à la mission CARDO et aux rapports d'expertises du SG MER préconisant la mise en synergie de plusieurs sites de démantèlement et de dépollution des navires en fin de vie). La responsabilité de l'Etat est directement engagée via son ministère de la Défense et ses opérateurs notamment la DCNS, eu égard aux importants besoins de déconstruction de bâtiments militaires navals.

L'Etat ne peut se démettre de sa responsabilité dans la filière navale de construction et de réparation qui doit retrouver un avenir industriel pour répondre aux besoins immenses de renouvellement des flottes (ferries, navires de commerce notamment une flotte stratégique de pétroliers, méthaniers et de chimiquiers pour assurer l'approvisionnement énergétique de la France en produits pétroliers bruts et raffinés ce qui aurait du faire l'objet d'une modification exigée par les Armateurs et organisations syndicales, de la Loi de 1992 avec l'obligation du pavillon français 1^{er} registre, et d'une habilitation DEFENSE pour les marins et officiers..). Pour la CGT, c'est l'absence de volonté politique qui a fait capoter les engagements d'investissements d'avenir des ferries et perdre nos atouts dans l'avance technologique sur le GNL alors que les projets voient le jour dans les pays nordiques pour équiper leurs navires.



La CGT dénonce également la dérèglementation du travail à travers la décision dans le cadre de la Loi MACRON, de légaliser les sociétés de Manning (marchand d'hommes), chargées de recruter et du placement des marins français dans les armements, dédouanant de fait les Armateurs de tout dialogue social ainsi que de leurs obligations conventionnelles traitées et négociées avec les organisations syndicales. Il faut renforcer la lutte contre le dumping social sous jacent à ces pratiques. A défaut elles s'installeront, en mettant en concurrence, comme c'est déjà le cas avec le pavillonnement sous RIF (2^{ème} registre français considéré comme pavillon de complaisance), des emplois de marins relevant de l'ENIM avec les équipages internationaux pour accepter le moins disant social.

Pour la CGT, il faut à nouveau légiférer, après la Loi du « pays d'accueil » de 2014, pour couvrir l'ensemble des activités des navires battant pavillon français sur les secteurs exclus du RIF (remorquage, dragages, navires de services notamment les navires nécessaires pour accéder à la maintenance et l'entretien des fermes éoliennes offshore sur nos façades maritimes).

Il faut une volonté politique forte pour préserver et pérenniser la filière maritime, de la construction (y compris du navire du futur..) à la déconstruction, de la lutte contre le pavillon de complaisance avec l'obligation d'emploi de marins relevant de l'ENIM . Cela justifie le renforcement du pavillon 1^{er} registre français, et la protection des navires et équipages battant pavillon français qui devraient être assurée par le Défense Nationale et non par le recrutement de gardes armés privés internationaux validé par le Gouvernement français. De même, il faut une volonté politique sur le long terme pour redynamiser l'enseignement maritime dans les lysées professionnels maritimes et de l'ENSM, à bout de souffle faute de moyens et de visibilité sur les emplois de débouchés dans les différents secteurs de la marine marchande de commerce.

Énergies marine renouvelables

Il faut mettre en place en concertation avec les différents acteurs une véritable filière des énergies marines scientifique, énergétique, industrielle, créatrices d'emplois dans les territoires. La CGT est attachée au développement de cette filière industrielle de production d'énergie écologiquement novatrice et créatrice d'emplois dans les territoires et sites portuaires que sont les EMR ; il y a de réelles perspectives de mise en œuvre de programme de recherche et de réalisation de parcs d'hydroliennes. La CGT réaffirme qu'en matière d'indépendance énergétique et de transition énergétique, un tel dossier doit relever de la puissance publique et des entreprises industrielles nationales avec le renforcement des dispositions de transport maritime dans les eaux françaises en faveur de la filière maritime française pour assurer sous pavillon français 1^{er} registre la maintenance et l'entretien des éoliennes offshore .

Conclusion :

Pour la CGT, la préservation de la biodiversité et le développement durable des activités, doivent être conciliés à travers ces choix porteurs d'avancées sociales et industrielles, d'emplois pérennes, d'une amélioration des conditions de travail pour l'ensemble des gens de mer, des salariés des activités de la construction navale et des ports maritimes, de la pêche au commerce ainsi que des aquacultures marines, avec le renforcement des moyens et effectifs des services publics des Affaires maritimes et des établissements publics de l'Etat. Ils participent pleinement d'une reconquête de la biodiversité dans les milieux marins et littoraux. Cela suppose l'association des acteurs salariés et agents publics aux différentes instances de gouvernance.



Rencontre de l'intersyndicale Météo-France avec le conseiller social de la ministre du MEDDE 10/09/2015

Suite à leur courrier sollicitant une audience auprès de la ministre du MEDDE (Mme Royal), les quatre organisations syndicales de Météo-France ont été reçues par son conseiller social ce 10 septembre.

Le conseiller était accompagné de personnes de la DRH du ministère et de représentants de la DRI (direction de la recherche et de l'innovation) qui assure la tutelle de Météo-France. En tout, 7 personnes nous recevaient !

La direction de l'Etablissement n'avait pas été conviée.

Les représentants des personnels ont présenté en début de séance, de façon intersyndicale, les difficultés auxquelles se heurtent l'Etablissement et ses personnels, et leurs revendications.

Ils ont fait état de leur volonté d'un moratoire sur les dernières fermetures de centres et sur la nécessité de mettre fin aux politiques drastiques qui fragilisent Météo-France depuis plus de 10 années, ne permettant plus d'assurer convenablement nos missions de sécurité. Insistant en faveur de recrutements, mettant en avant les cumuls des restructurations et suppressions d'effectifs, rappelant la fermeture de cet outil scientifique grandement reconnu qu'était la « Veine Hydraulique », illustrant les difficultés à assurer l'assistance à l'aéronautique, militant pour une haute qualité de service reposant sur l'expertise humaine des collègues, explicitant les contradictions entre les manques de moyens conduisant à des dysfonctionnements et les félicitations reçues de la ministre ou de représentants de l'Etat, les représentants des personnels ont demandé un changement de cap, un projet ambitieux pour Météo-France, et ont souligné que l'Etat devait investir dans l'avenir de l'Etablissement, et au minimum arrêter les coupes.

En réponse, le conseiller social de la ministre a indiqué :

- ne pas avoir de mandat pour modifier le processus des fermetures de centres, mais il a toutefois pris soin de noter les noms des centres dont la fermeture est prévue
- entendre les alertes notamment relatives à la mise en danger de la qualité du service rendu par l'Etablissement
- qu'à sa connaissance, les baisses d'effectifs à Météo-France ne sont pas pires que celles « d'autres opérateurs », ajoutant que l'ensemble de la fonction publique est visée
- s'interroger sur la capacité à « fluidifier des passerelles avec l'extérieur de Météo-France » pour les agents
- reconnaître que « les baisses d'effectifs, c'est difficile » et qu'il s'agit d'étudier comment le recrutement peut s'effectuer dans ce cadre
- se demander « comment positiver », « trouver les meilleurs moyens pour que cela fonctionne » ? dans quelles conditions une ré-organisation peut-elle se faire pour éviter que « l'on arrive à un système qui serait tétanisant » ?

Le représentant de la DRI a précisé que le Contrat d'Objectifs et de Performance permettra de répondre à de nombreuses interrogations.

Le prochain Contrat d'Objectifs et de Performance débutera en 2017.

Face à notre insistance sur l'urgence des décisions à prendre et des réponses à apporter aux personnels de Météo-France, le conseiller de la ministre s'est engagé à :

- en référer à la ministre quant à la trajectoire du plafond d'emploi Météo-France, ajoutant que « Météo-France est une fierté pour le ministère », mais également lui faire remonter notre état des lieux et nos inquiétudes
- faire avancer la mise au point du projet à retenir pour Météo-France, avec une accélération du calendrier de définition de ce projet si nécessaire. Il précise qu'il faut avant tout s'attacher « au processus de définition du projet » et pas uniquement à la fourniture d'un document
- veiller à ce que les réflexions tiennent compte des impacts de l'open data (mise à disposition des données publiques) ainsi que des sujets que le changement climatique va apporter
- s'assurer que « l'attitude vis à vis des effectifs » soit mise en regard des impératifs d'excellence qui figureront dans le Contrat d'Objectifs et de Performance et tiennent compte du besoin de correspondants pour les interlocuteurs de Météo-France
- ce que plusieurs partenaires (ex. DGPR) soient associés aux réflexions pour engager à court terme le processus de définition de perspectives pour l'Etablissement

Enfin, le conseiller de la ministre a promis :

- une réponse écrite et validée par la ministre [au courrier du 10 juillet 2015](#) des organisations syndicales de Météo-France, sur la base des échanges de cette réunion dans des délais rapides (vers la fin du mois)
- que le p-dg de Météo-France aurait des éléments de réponse pour les réunions de fin de mois entre direction et représentants des personnels, notamment le CT-EP du 30 septembre 2015 consacré aux effectifs et demandé par les organisations syndicales.
- une prochaine rencontre du même type, dans un troisième temps.

Mais nous ne devons pas en rester là !

Un mouvement d'envergure est à construire ensemble pour que les mots se traduisent en actes
Rejoignez les Assemblées Générales intersyndicales.